



SECTION DE LA SARTHE

FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES  
RETRAITÉS DES FONCTIONS  
PUBLIQUES

Bulletin n° 101 Novembre 2022

Douche écossaise

Avant de rédiger mon éditorial, je lis toujours ce que mes collègues des autres sections ont écrit sur leurs bulletins départementaux récents. Pas par manque d'idées, non, mais pour me renseigner sur leurs réactions et essayer de synthétiser les opinions.

J'ai hâte d'assister au congrès de Dax en avril 2023, la discussion sera certainement intéressante.

Les 5 textes que j'ai lus mettent l'accent sur la situation générale anxiogène, et les conditions de vie en dégradation constante pour tous les membres de la société, sauf évidemment les plus riches. Certains alignent les chiffres, les pourcentages, d'autres poussent des « coups de gueule » bien compréhensibles. Comment être original sur ces sujets ?

Je crois que nous sommes victimes du syndrome de la douche écossaise :

On nous annonce des choses positives, et puis on refroidit notre enthousiasme aussitôt.

Chaud (c'est peu de le dire !) : le « beau temps » estival a entraîné une relance du tourisme, et l'automne particulièrement chaud a prolongé le bonheur des restaurateurs et hôteliers.

Froid : la canicule a été responsable d'incendies plus nombreux et plus destructeurs que jamais, et ce dernier octobre ensoleillé confirme un dérèglement climatique omniprésent.

Chaud : le gouvernement donne des leçons d'économie d'énergie, et distribue des chèques aux plus pauvres.

Froid : on continue à encourager les industries polluées et consommatrices. On remet les centrales nucléaires en activité, puisque la guerre en Ukraine va nous priver d'énergie. Les particuliers voient leurs factures exploser, se demandant comment ils vont se chauffer cet hiver.

On laisse les automobilistes faire la queue pour obtenir de l'essence, en menaçant les plus pauvres d'éliminer les vieilles voitures diesel qu'on leur a si bien vendues il y a quelques années, privilégiant l'achat de véhicules électriques dont on sait très bien qu'ils ne sont pas la solution pour économiser l'énergie.

Chaud : Les retraités ont touché une petite revalorisation (un généreux 4% !)

Froid : celle-ci ne suit pas du tout le cours de l'inflation. (7% annoncés)

Chaud : On supprime la redevance audio-visuelle, la taxe d'habitation.

Froid : on casse le service public, on laisse les municipalités se débrouiller seules.

Chaud : On applaudit le personnel hospitalier et de santé.

Froid : les urgences ferment régulièrement dans notre département, et les déserts médicaux

Ce bulletin a été envoyé grâce au fichier informati- que de la FGR-FP conformément à la loi du 06-01- 1978, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant auprès de :  
Danièle Reolid-Meignan 13 rue de Normandie 72000 LE MANS

p 1: Editorial  
p 2: Compte rendu de l'AG du 11- 5-2022  
p 3: PLFSS 2023  
p 4: Réunion des sections FGR Pays de Loire

demeurent.

Chaud : On augmente le salaire des enseignants, en fournissant des chiffres erronés au besoin.

Froid : On recrute des contractuels en situation précaire, parce que les concours sont désertés, les postes non pourvus. Le métier d'enseignant devient peu attractif, et trop difficile dans les conditions imposées.

Chaud : on prétend gouverner démocratiquement, en créant un fumeux Conseil national de la refondation,

Froid : on matraque les réformes à coup de 49-3 faute d'obtenir un accord.

Je pourrais continuer longtemps, les exemples sont tellement nombreux ; j'en oublie sûrement.

La tentation serait grande d'opter pour la tiédeur, entre le chaud et le froid.

Face à un gouvernement (incohérent en apparence, mais toujours tourné vers le même but : atteindre le nirvana du libéralisme et vendre les services publics au plus offrant, détruisant ainsi tous les acquis sociaux chèrement conquis à l'aide de ces grèves ou mouvements qu'on essaie de décrédibiliser avec des éléments de langage repris en boucle par les Media) les actifs et les retraités doivent continuer à s'organiser et à prendre une parole qu'on leur accorde de plus en plus parcimonieusement, quand on ne la détourne pas de son sens.

Nous étions dans l'action le 29 septembre avec les actifs, et nous les avons soutenus en octobre.

Ne nous contentons pas des miettes qu'on nous octroie, battons-nous pour retrouver la justice sociale que nous méritons !

Danièle Reolid-Meignan, secrétaire départementale.

---

### **Assemblée Générale de la section départementale de la Sarthe**

*Mercredi 11 mai 2022*

*Elle s'est tenue le 11 mai à la maison des associations rue d'Arcole, et en présence d'Albert Déau, délégué régional.*

*Danièle Reolid, secrétaire départementale salue la présence de Eric Mondin , pour les retraités de la Gendarmerie. Après un tour d'horizon sur la situation actuelle peu encourageante, elle sollicite ensuite une minute de recueillement pour nos camarades disparus : Marc Le Disert, secrétaire national, Jean-Paul Doumeau, secrétaire départemental de la Mayenne, et Jean Delmotte, militant et ami.*

*Elle présente ensuite le rapport d'activité*

*A lire en page 3 du courrier du retraité 72, N° 100, Mai 2022)*

*L'Assemblée se tourne ensuite vers la situation de suivi médical en Sarthe, préoccupante.*

*MC Rousseau a représenté la FGR à l'AG des retraités de la gendarmerie.*

*Monique Lecomte, trésorière présente ensuite le rapport financier (voir courrier du retraité 72, N° 100, Mai 2022)*

*La vérification des comptes a eu lieu le 19 janvier 2022*

*Le résultat d'exercice affiche un solde bénéficiaire de 192, 90 euros ; et une disponibilité financière de 4199,10 euros.*

*Le bilan financier et le rapport d'activité sont votés à l'unanimité des présents.*

*Après les remerciements d'usage, Eric Mondin, pour les retraités de la gendarmerie, s'inquiète à juste titre de l'avenir des retraites. Il exprime aussi les inquiétudes du pôle des retraités de la gendarmerie à propos de la guerre en Ukraine.*

*Nous remercions Eric Mondin de sa présence.*

*Ensuite a eu lieu la présentation de Sarthe autonomie :Créée depuis octobre 2020, et financé par l'Agence régionale de Santé, cette structure concrétise la fusion entre la MDPH et le Conseil Départemental.*

*Sa mission consiste en l'accompagnement du handicap et de la perte d'autonomie, en évitant les ruptures. Elle assure aussi la communication avec les élus, les acteurs de santé, le service social de l'hôpital, dans ce dernier cas notamment pour connaître les éventuels bénéficiaires.*

*Power point disponible sur demande à Danièle ou Arlette.*

*Albert Déau, délégué régional aborde la question du mouvement syndical de ses difficultés et de sa nécessité. Il termine par la présentation du prochain Congrès national du 4 au 6 avril 2023 à Dax qui définira notre orientation sur la place du retraité, la fonction publique, la protection sociale et la fiscalité.*

*Après les échanges avec la salle, L'AG est close et les participants se retrouvent pour un déjeuner .*

### **PLFSS 2023**

#### **(projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2023)**

Ce projet de loi a été adopté en Conseil des ministres, le 26 septembre, et a été débattu à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Il ne comprend pas la réforme des retraites qu'avait promis M. Macron, qui a dû reculer provisoirement, face à la mobilisation suscitée. Nul doute que la réforme des retraites sera incluse dans une loi rectificative de la Sécurité sociale, début 2023, pour application en juillet.

Il est bon de rappeler qu'au printemps 2020, au début de la crise Covid, nous avons interpellé le Président pour qu'il engage une loi rectificative du financement de la Sécurité sociale, pour financer les nombreuses mesures induites par la pandémie (achat de masques, équipements, vaccins, etc.). Cela avait été refusé et tous ces surcoûts, financés par la Sécurité sociale, avaient fait exploser son déficit.

Alors que, au contraire, M. Macron faisait voter 3 lois rectificatives au bénéfice des entreprises :

- aide au crédit de 300 milliards d'euros, pour les entreprises ;
- 45 milliards d'euros d'aide au chômage partiel, dont 35 milliards d'euros exonérés de cotisations sociales ;
- 45 milliards d'euros d'aide aux secteurs en difficulté (commerces, restaurants, etc.), totalement exonérés de cotisations sociales.

L'ensemble de ces mesures a considérablement affaibli les ressources de la Sécurité sociale, en raison du manque de recettes ainsi créé par la baisse des cotisations.

Le Gouvernement a ensuite fait voter une loi, le 7 août 2020, pour transférer la totalité des déficits (celui antérieur et ceux à venir pour les 2 années suivantes), dans la Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES) et faire supporter à la Sécurité sociale ce poids plutôt que de l'assurer lui-même. Comme la CADES est financée essentiellement par les ménages (CRDS + CSG), ce sont les salariés, les retraités et les bénéficiaires des allocations chômage qui financent la crise sanitaire à la place de l'État et des patrons qui, eux, ne paient ni CRDS ni CSG.

Ensuite, le Gouvernement a fait voter le 19 juillet 2021 une loi proposée par le groupe LR, modifiant considérablement les conditions d'élaboration des lois de financement de la Sécurité sociale, soumettant cette dernière dans son ensemble, à une règle d'équilibre annuelle automatique à l'instar de la « règle d'or » de l'Union européenne. Cela oblige le PLFSS de respecter les 3 % du pacte de responsabilité.

Le déficit de 39,7 milliards d'euros en 2020, a été porté à 17,8 milliards d'euros en 2022, au prix de réductions drastiques des ressources de notre système de santé, lourdement supportées par l'hôpital public (fermetures de 7 500 lits, de nombreux services d'urgences et autres services de chirurgie, etc.). Cela a entraîné de lourdes dégradations des conditions d'accès aux soins pour les patients et l'aggravation de la pénurie de médecins dans les territoires.

Le projet de réduction du déficit à 6,8 milliards d'euros voulu par le Gouvernement, ainsi que le manque de recettes à cause des grands coups d'exonérations sociales pour le patronat, poursuivent la destruction de la Sécurité sociale.

## L'ONDAM

L'Objectif National de Dépenses de l' Assurance Maladie (ONDAM) 2023 s'établit à 244,1 milliards d'euros, ce qui est présenté par le Gouvernement comme une augmentation de 3,7 % par rapport à 2022. En réalité, l'ONDAM 2023 est inférieur de 1,8 milliards à l'ONDAM 2022 qui s'élevait à 245,9 milliards d'euros.

Comment le Gouvernement peut-il prétendre qu'il augmente l'ONDAM de 3,4 % ? Tout simplement parce que la comparaison exclut les dépenses 2022 liées à la pandémie de Covid.

Par ailleurs, l'ONDAM 2023 s'avère nettement en retrait par rapport à l'évolution du coût de la vie, évalué au minimum à 4,4 %, d'autant plus qu'il n'intègre pas les dépenses nouvelles que sont les revalorisations de la fonction publique hospitalière. Nous allons vers une nouvelle année d'affaiblissement de notre système de santé.

### Les ressources

Avec un transfert de 300 millions d'euros en année pleine et 150 millions d'euros en 2023 du régime général vers les complémentaires, le Gouvernement se sert à nouveau dans la poche des adhérents des mutuelles et autres complémentaires. Après le pseudo « reste à charge zéro » (100 % santé), largement financé par les cotisations aux complémentaires santé (1,57 milliard d'euros de dépenses supplémentaires en 2021), il prend la responsabilité de renchérir encore la complémentaire santé, et donc d'accentuer les inégalités face à l'accès aux soins. La proposition de transfert du congé maternité post-natal de la CNAM à la CAF traduit un changement en matière de droit et de prestation maternité, car elle fragilise le droit de Sécurité sociale au congé maternité.

En dehors de ces analyses de fond, on peut quand même noter ce que l'on peut appeler des « mesurètes », que l'on peut attribuer aux nombreuses mobilisations engagées par le « groupe des 9 organisations de retraités ».

Le gouvernement affirme que sa priorité est la lutte contre la fraude. Mais si la fraude sociale est estimée à 3,2 % des prestations versées, le renoncement aux aides de la part des assurés est nettement supérieur : 10 milliards d'euros d'aides sociales ne sont pas versées pour cause de non-recours. 30 % des personnes interrogées ne touchent pas les RSA auxquelles elles ont droit et 25 % les allocations familiales. Ce devrait être là la véritable priorité.

### La perte d'autonomie

En ce qui concerne la prise en charge de la perte d'autonomie, nous réaffirmons notre opposition à la mise en place de la 5<sup>e</sup> branche. Nous récusons son financement, assis principalement sur la CSG, complété par la CSA et la CASA. Ce sont les cotisations qui doivent la financer.

Aujourd'hui, nous avons besoin de l'embauche de 100 000 personnes dans ce secteur pour réaliser ce travail nécessaire. 3 000 embauches sont budgétisées au niveau des Ehpad dans le PLFSS alors que, selon la CNSA elle-même, il faudrait former 350 000 professionnels d'ici 2025, dont plus de 92 000 à créer et 200 000 à renouveler, du fait, notamment, des départs en retraite. Les retraités et personnes âgées ne peuvent pas se satisfaire de cette situation.

Une loi cadre de programmation et d'orientation, prenant en compte les enjeux autour du vieillissement de la population, instituant un droit à l'autonomie dans la branche maladie de la Sécurité sociale, avec un grand service public de l'autonomie, s'impose. Cette loi cadre aurait pour objectif de fixer les moyens financiers (entre 10 à 15 milliards d'euros par an), humains (embauche de 200 000 personnes dans les Ehpad et 100 000 dans le secteur d'aide à domicile) et organisationnel (droit autonomie dans la branche maladie de la Sécurité sociale financé par les cotisations) de façon pérenne. Leur traduction annuelle pourrait ensuite trouver place dans le PLFSS.

## **RÉUNION DES SECTIONS DE LA FGRFP DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE**

**avec la participation d'Albert DEAU, délégué  
régional.**

**sous la présidence de Jean-Pierre Lançon trésorier  
national de la FGR-FP**

**Jeudi 24 novembre, de 9 h 30 à 16 h  
Rotonde de la Maison de Associations, 4 rue  
d'Arcole au Mans.**

**Réunion ouverte aux adhérents.**